



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Rapport d'activité de la Commission des candidatures pour l'année 2024

Elisabeth Birot
Présidente de la Commission des Candidatures

Le retour vers un travail en présence a favorisé nos échanges, mais aussi réveillé les efforts que les provinciaux doivent assumer pour s'intégrer pleinement.

Les nouvelles consignes du RI appliquées en 2021, précisant que la Commission des Candidatures présente au Collège électoral un rapport contradictoire sur la candidature sans anticiper la décision de sa validation, ont été bien intégrées et ont porté leurs fruits. La qualité de nos échanges autour des mémoires s'en trouve, de mon point de vue, renforcée, aussi bien en sous-commission qu'en plénière et au Collège électoral.

Notre travail a été assombri au cours de cette année par le décès de M.P. Blondel à qui nous tenons à rendre hommage, mais aussi par les difficultés de santé rencontrées par certains d'entre nous, difficultés qui les ont provisoirement écartés de notre travail. L'effectif de 12 titulaires dans la CC a pu alors nous paraître insuffisant. Par contre, l'option de mettre deux secrétaires de Commission a certainement facilité la régulation de l'ensemble de notre travail

Au cours de cette année, 4 candidatures ont été présentées au Collège électoral. Deux ont été acceptées, deux autres refusées. Un cinquième mémoire a été déposé, mais nous ne l'avons pas étudié car il ne répondait pas aux critères demandés.

Trois autres candidatures ont été étudiées et seront présentées au CE de janvier. Parmi celles-ci, une candidature sur travaux présentant entre autres une cure analytique d'enfant. La CC a accueilli favorablement cette démarche qui nous a permis de confirmer et parfois découvrir l'intérêt de se confronter à une pratique ancrée dans les fondamentaux de la psychanalyse, mais spécifique. Nous attendons maintenant l'accueil du Collège Electoral à cette proposition originale.

Deux nouveaux mémoires ont été déposés au cours du dernier trimestre 2024. Du fait de la surcharge de travail du CA, il n'a pas été possible d'organiser un Collège électoral supplémentaire avant les élections de mars. Ils seront donc examinés par la nouvelle CC qui sera élue au printemps 2025.

Au total, au cours de notre mandature qui n'est pas encore tout à fait achevée, 9 dossiers auront été déposés. C'est peu. Même s'il peut s'agir d'une fluctuation liée à de multiples facteurs (par exemple : lors du mandat précédent le confinement a peut-être favorisé l'écriture et la disponibilité des membres de la CC), il faut être vigilant et encourager les nouvelles générations.

Pour cela, il me semble essentiel que les titulaires acquièrent dans notre société une identité propre, définie autrement que par le prix des cotisations. Ils devraient être sollicités davantage dans les activités scientifiques. Le clivage au sein des titulaires entre formateurs et « non formateurs » est vraiment préjudiciable.